

President
of the Treasury Board



Président
du Conseil du Trésor

Ottawa, Canada K1A 0R5

Monsieur Blaine Calkins
Président
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements
personnels et de l'éthique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, veuillez accepter le présent document à titre de réponse du gouvernement du Canada au deuxième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, intitulé « Examen de la *Loi sur l'accès à l'information* ».

J'aimerais remercier le Comité de son étude instructive de la *Loi sur l'accès à l'information* et exprimer ma reconnaissance à tous ceux et celles qui ont pris le temps de comparaître devant le Comité pour faire part de leur point de vue.

Je suis d'accord avec le Comité et ses témoins lorsqu'ils affirment que la *Loi sur l'accès à l'information* doit être revue. Cette Loi est dépassée et n'a pas été modifiée de façon significative depuis qu'elle a reçu la sanction royale en 1983.

Comme le sait le Comité, je travaille avec la ministre de la Justice et la ministre des Institutions démocratiques à l'examen de la *Loi sur l'accès à l'information*. L'avis du Comité est important aux fins de notre travail visant à améliorer l'accès à l'information.

Nous adopterons une approche à deux phases. Le gouvernement entamera en premier lieu des changements initiaux et considérera d'autres améliorations identifiées au cours des consultations. Notre plan vise à introduire la Phase I des changements législatifs au début de 2017.

.../2

En mai et juin 2016, dans le cadre de nos travaux de la première phase des changements législatifs, nous avons consulté les Canadiens et d'autres intervenants sur la meilleure façon de mettre en œuvre les propositions initiales pour revitaliser l'accès à l'information, y compris ce qui suit :

- rendre les données et les renseignements du gouvernement ouverts par défaut, dans des formats modernes faciles à utiliser;
- éliminer tous les frais, à l'exception des frais de dépôt de cinq dollars;
- fournir aux demandeurs une explication écrite lorsque l'information ne peut être communiquée;
- conférer aux institutions fédérales et à la commissaire à l'information la capacité de refuser de traiter les demandes frivoles ou vexatoires;
- donner à la commissaire à l'information le pouvoir d'ordonner la communication de renseignements gouvernementaux;
- veiller à ce que la Loi s'applique de manière appropriée au Cabinet du premier ministre et aux cabinets des ministères ainsi qu'aux institutions administratives qui appuient le Parlement et les tribunaux;
- entreprendre un examen législatif de la *Loi sur l'accès à l'information* tous les cinq ans;
- renforcer l'établissement de rapports sur le rendement du programme fédéral d'accès à l'information.

Plusieurs de ces propositions ont été examinées et soulignées par le Comité, et l'avis du Comité sera utile pour les réformes futures de la Loi. Ces propositions représentent des engagements importants. Dans son rapport, le Comité reconnaît la complexité des modifications à la Loi et c'est pourquoi nous voulons adopter une approche prudente dans les améliorations au programme d'accès à l'information.

Les propositions du gouvernement relèvent de mes responsabilités à titre de président du Conseil du Trésor ainsi que des responsabilités de mes collègues, la ministre de la Justice et la ministre des Institutions démocratiques. Nous travaillons ensemble à présenter des changements significatifs à l'accès à l'information au cours de la Phase I.

Après avoir eu la chance de comprendre l'incidence de cette première ronde de changements significatifs, nous mènerons le premier examen quinquennal complet de la Loi, qui sera amorcé en 2018. Cela nous donnera l'occasion d'évaluer si les changements que nous apportons permettent d'atteindre leurs objectifs et nous pourrions considérer comment continuer à améliorer le système.

Afin de réaliser des progrès initiaux relativement à l'amélioration de l'accès à l'information, j'ai publié, le 5 mai 2016, la *Directive provisoire concernant l'administration de la Loi* sur l'accès à l'information. La Directive provisoire invite les fonctionnaires fédéraux à prendre en compte l'objet de la Loi – renforcer l'imputabilité du gouvernement envers ses citoyens – dans l'application de la Loi; à éliminer tous les frais d'accès à l'information, à l'exception des frais de dépôt de cinq dollars; et à communiquer les renseignements dans des formats faciles à utiliser (p. ex. feuilles de calcul), dans la mesure du possible. La Directive provisoire envoie un message clair à l'ensemble des institutions fédérales à l'effet que les renseignements gouvernementaux appartiennent aux citoyens qu'elles servent et qu'ils devraient être ouverts par défaut.

Nous allons aussi de l'avant avec la création d'un site Web centralisé et simple où les Canadiens pourront présenter leurs demandes d'accès à l'information et à des renseignements personnels à toute institution fédérale, permettant ainsi aux Canadiens d'accéder plus facilement aux renseignements gouvernementaux, y compris leurs renseignements personnels.

Nous savons également que pour appuyer des modifications à la Loi, nous devons augmenter, dans l'ensemble du gouvernement, la capacité et les compétences pour traiter et répondre aux demandes de renseignements gouvernementaux. Des fonctionnaires ont déjà commencé le travail de transmettre des orientations et des pratiques exemplaires, et de renforcer la gestion de l'information à l'échelle du gouvernement du Canada. Ces efforts complémentaires nous aideront à atteindre nos objectifs liés à la revitalisation de l'accès à l'information.

De façon plus générale, le gouvernement a entrepris d'importantes démarches afin d'améliorer son ouverture et sa transparence. Le 13 novembre 2015, le Premier ministre Justin Trudeau a pris l'initiative sans précédent de communiquer publiquement les lettres de mandat des ministres, dans le cadre de son plan pour un gouvernement ouvert et transparent pour les Canadiens.

En juillet 2016, nous avons aussi publié le « Troisième plan biennal du Canada à l'intention du Partenariat pour un gouvernement transparent ». Le gouvernement du Canada s'est engagé à être « ouvert par défaut », à partager les données et l'information gouvernementales, dans la mesure du possible, afin d'offrir un bienfait public, d'appuyer la mobilisation des citoyens et de renforcer la responsabilisation. L'« ouverture par défaut » consiste à offrir un accès facile et uniforme aux données et à l'information du gouvernement dans des formats ouverts, normalisés et numériques, permettant ainsi aux Canadiens de disposer des outils et des renseignements dont ils ont besoin pour demander des comptes au gouvernement. Le plan comprend également un engagement pris par le gouvernement de diffuser et de préserver plus d'information en élaborant des initiatives, des plateformes et des outils à l'échelle du gouvernement afin de s'assurer que l'information ouverte soit repérable et accessible pour utilisation par les prochaines générations.

Les commentaires reçus des Canadiens et les avis présentés par ce Comité seront tous deux pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des réformes à la *Loi sur l'accès à l'information*.

Encore une fois, j'aimerais remercier le Comité de ses travaux approfondis sur le présent rapport. Le gouvernement demeure résolu à accroître l'ouverture du gouvernement, y compris la revitalisation de l'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Scott Brison, c.p., député